



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E63927

VALABLE JUSQU'AU

11/09/2027

ÉDITÉ LE

14/09/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/10/2003

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 11/03/2024

30 000

Raison sociale : ENTREPRISE ARTIGAUD

ZONE ARTISANALE KERANTOUR NORD

22740 PLEUDANIEL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC GUINGAMP 450 604 418 RCS

Téléphone : 02 96 22 12 19

Fax : 02 96 20 17 65

Portable :

Siret : 450 604 418 00027

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5037925

Site Internet :

E-mail : entreprise@artigaud.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

APRIL 24035228168

Responsabilité légale :

ARTIGAUD SYLVAIN GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

APRIL 24035228168

Situation fiscale et sociale : A jour au 09/07/2026

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité                                                                                         | * Date d'attribution |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5231      | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 12/09/2024           |
| 5311 PROB | Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE                        | 02/04/2026           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                    | Date d'attribution |
|-------------------------------|--------------------|
| o Pompe à chaleur : chauffage | 12/09/2024         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 12/09/2024         |
| o Ventilation mécanique       | 02/04/2026         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.